



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES
DE THÉÂTRE AMATEUR

Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat à
la Jeunesse et aux Sports

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

du 12 octobre 2025 à 10 h 30

**Salle Gavoty - Chemin du Grand Pré
83340 Flassans sur Issole**

L'assemblée s'est réunie dans la salle Gavoty de Flassans sur Issole. Dix compagnies sont présentes plus six compagnies représentées par un pouvoir. Monsieur Patrick Plauchu, convié en tant que Président de l'Union du Sud-Est de la FNCTA, nous remercie de cette invitation. Mais son festival ayant lieu à la même date, il lui est impossible d'être présent.

Michel Brenner remercie les troupes présentes, exprime son sentiment de regret devant le nombre réduit de participants, remercie Hélène Magallon-Lopez d'accueillir à la fois les séances du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale et le festival de Flassans sur Issole, et ouvre la séance à 10 h 30.

I - **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024**

Le compte-rendu de l'assemblé générale 2024 est approuvé à l'unanimité.

II - **Rapport moral du Président**

Michel Brenner informe les membres présents que le Var compte désormais **88 troupes**, soit 14 de plus que l'année dernière pour environ 500 personnes. Nous sommes un des comités les plus dynamiques de la région et sommes en deuxième position pour le nombre de compagnies.

Siège social : C° le président, 1110 chemin de Bellevue - « les Fourques »

83520 Roquebrune sur Argens

@ mail : brenner-michel@fnctasudest.fr Site : <https://fnctasudest.fr/>



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES
DE THÉÂTRE AMATEUR

Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat à
la Jeunesse et aux Sports

Le site fnctasudest.fr est bien fréquenté, aussi bien par les troupes que par un public amoureux du théâtre amateur à la recherche de spectacles et/ou intéressé par l'activité théâtrale en général.

Dans le Var, **21 festivals** sont organisés, dont un est soutenu par le Comité Var.

Certains se plaignent que ce sont toujours les mêmes compagnies qui sont sélectionnées lors de ces festivals, mais ils devraient comprendre qu'il ne s'agit simplement que d'une question de qualité du spectacle et non de favoritisme.

Pour remédier à cette situation, les responsables de troupes devraient inciter leurs comédiens à suivre des formations. C'est d'ailleurs dans ce but que le comité du Var organise des stages à des tarifs défiant toute concurrence. Les responsables de compagnies prennent-elles (ils) le temps d'en informer leurs comédiens ? Les annonces concernant ces formations sont envoyées à chaque association par email et il est possible de les retrouver sur le site fnctasudest.fr.

Le Var a la chance d'avoir l'élite des troupes nationales : la Compagnie Théâtrale IL. Celle-ci a remporté le Grand Prix du Masque d'Or 2024 qui est le concours national du meilleur spectacle de théâtre amateur

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

III - **Approbation des comptes**

Evelyne Boyancé informe l'assemblée que le résultat est **un bénéfice de 489,37 €**, bien que :

- les festivals soutenus par le Comité Var aient été en déficit de 321,00 €
- les programmations soutenues par le Comité Var aient été en déficit de 397,00 €
- les stages aient été en déficit de 97,00 €.

Afin de dépenser l'argent qui dort sur un compte épargne, Guy Podoriezack propose que le Comité organise à nouveau un stage en immersion de trois jours (avec trois thèmes), les 3J – 3T d'avant le Covid. Malgré la hausse très importante des coûts d'hébergement, si ce stage est subventionné par le Comité et donc à un prix peu élevé, il intéressera beaucoup de monde.

Certaines personnes de l'assemblée semblent dubitatives quant à la future fréquentation d'un tel stage.

Siège social : C° le président, 1110 chemin de Bellevue - « les Fourques »

83520 Roquebrune sur Argens

@ mail : brenner-michel@fnctasudest.fr Site : <https://fnctasudest.fr/>



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES
DE THÉÂTRE AMATEUR

Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat à
la Jeunesse et aux Sports

En conclusion de ce débat, nous retiendrons l'adage qui dit que « Qui ne tente rien n'a rien » et il est décidé d'oser une nouvelle expérience.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes du 01/09/2024 au 31/08/2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

IV - Election des membres du comité au C. A. de l'Union

L'article 15 des statuts de l'Union prévoit l'élection de délégués départementaux par chaque comité (lorsqu'ils existent). Ces délégués départementaux sont membres de droit du conseil d'administration de l'Union.

Une information sera diffusée afin de faire connaître ce point à toutes les compagnies.

V - Election de la commission au contrôle des comptes (mandat d'un an)

L'article 21 des nouveaux statuts du Comité Var prévoit l'élection en A.G.O. d'une Commission de Contrôle des Comptes (C. C. C.) comportant au moins deux membres porteurs d'une licence en cours de validité et procède à son renouvellement tous les ans.

Madame Claudine Cartier et Monsieur Mickaël Antoniotti proposent leur candidature.

L'assemblée élit à l'unanimité Claudine Cartier et Mickaël Antoniotti membres de la C.C.C. jusqu'à la prochaine A. G. qui aura lieu en octobre 2026.

VI - Stages Comité du Var prévus en 2025 et 2026

Deux stages sont prévus pour l'instant :

- Un stage « Improvisation théâtrale », les 20 et 21 décembre 2025 avec Didier Collin comme animateur.
- Un stage «Présence au plateau» des 25 et 26 avril 2026 animé par Stephan Pastor.



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES
DE THÉÂTRE AMATEUR

Agrée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat à
la Jeunesse et aux Sports

VII- Questions diverses

Certaines personnes de l'assemblée, attirées par l'idée de mettre sur pied un nouveau festival, se sentent toutefois démunies face à l'ampleur de la tâche et notamment face à leur manque de maîtrise en matière de publicité. Comment promouvoir un festival ? Comment créer une affiche ?

Michel Brenner leur explique que, sur le site de la fédération « fncta.fr », elles trouveront toutes les informations nécessaires.

Claudine Cartier propose de réaliser un article sur ce sujet sur une prochaine « Lettre de l'Union ».

Dominique Zamparini, Président du Comité départemental des Alpes de Haute Provence, présent parmi nous, explique que, depuis 2018, la loi précise que les parlementaires sont membres du comité consultatif du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et que ce FDVA prend la suite des subventions octroyées par les parlementaires aux associations, dites "réserve parlementaire".

Le FDVA, attribué au Ministère de l'Education nationale, soutient :

- Les associations, qu'elles soient nationales ou locales, pour la formation des bénévoles.
- Les associations pour leur fonctionnement et leurs projets innovants.

Ce "FDVA - Fonctionnement et actions innovantes" est entièrement déconcentré. Les appels à projets annuels (que les projets soient nationaux, régionaux ou départementaux) sont en ligne chaque année.

Dominique Zamparini souligne le fait que les projets présentés doivent avoir une « vision de travail au service des autres ». Il explique également que des budgets différents sont attribués aux départements et qu'il serait très intéressant de travailler à plusieurs départements (trois semblant le chiffre idéal) afin de concrétiser, en « intercommunauté », un projet régional avec des présidents d'associations.

Après réflexion entre différents partenaires ainsi que les membres du conseil d'administration du Comité Var, il ressort qu'une union entre les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et du Var (83) serait profitable à tous.



COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMPAGNIES
DE THÉÂTRE AMATEUR

Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Secrétariat à
la Jeunesse et aux Sports

Ce projet permettrait à plusieurs troupes de ces départements de donner des représentations dans des communes qui n'ont pas de budget et ainsi de porter la culture au plus profond de nos régions. Les spectacles devraient être rodés, donnés par des troupes ayant une autonomie logistique. Ces compagnies ne pourraient se porter candidates à ce dispositif que si elles sont des troupes amateurs et adhérentes à la FNCTA.

Dominique Zamparini estime qu'une demande d'aide financière, pour ce projet, d'un montant de 10 000 à 15 000 euros par département lui semble raisonnable et qu'il serait judicieux de prévoir plutôt une tournée d'été. Il informe l'assemblée que ce projet a été validé par le conseil d'administration du Comité Var.

Dominique Zamparini et Michel Brenner répondent alors à quelques questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 55.

Le Président
Michel Brenner

La secrétaire
Hélène Magallon-Lopez